

# PRÉSENTATION TEST SAVOIR NAGER EN SÉCURITÉ AUX PARENTS

## PRÉSENTATION

- Tous les élèves de 6ème passent obligatoirement l'ASNS entre septembre et novembre.
- C'est **un SEUL LUNDI - horaires : de 15h aux alentours de 17h00** - les cours qu'ils ont habituellement à ces horaires-là sont annulés.
- **BUT** = obtenir le Diplôme = **ATTESTATION DU SAVOIR NAGER EN SÉCURITÉ [ASNS]**.
- **LE DIPLÔME** : son rôle et son importance :
  - *C'est un diplôme officiel.*
  - *l'ASNS est définie par l'Arrêté du 28 février 2022.*
  - *il sera remis aux enfants qui auront réussi le test.*
  - *ce diplôme est demandé pour les voyages scolaires, les centres aérés, les colonies ou toute activité aquatique -*
  - *ne pas perdre le diplôme - le conserver voire le plastifier - toujours remettre une photocopie - aucun duplicata ne sera fait.*

## CONVOCATION

- RV 15h** dans la cour du collège = les élèves sont rangés à leur emplacement.
- 6è1 = lundi 6 novembre [**attention ! c'est au retour des vacances de la Toussaint**]
  - 6è2 = lundi 18 septembre
  - 6è3 = lundi 9 octobre
  - 6è4 = lundi 11 septembre
  - 6è5 = lundi 25 septembre
  - 6è6 = lundi 2 octobre
  - 6è7 = lundi 16 octobre

## INFORMATIONS ÉLÈVES

- Ce test est **obligatoire pour tous les élèves**.
- Dans certains cas, les élèves ne sont pas obligés de passer le test :
  - **les inaptes.**
  - **ceux qui ont déjà obtenus le diplôme ASNS.**
    - *faire 1 photocopie du diplôme ASNS et le présenter au professeur avant de partir à la piscine.*
    - *attention = le diplôme d'Aisance Aquatique est un diplôme inférieur ! = donc les élèves doivent obligatoirement passer le test ASNS.*
- **les élèves qui ne passent pas le test** → ne viennent pas à la piscine et restent au collège - ceux qui ont oublié leur maillot de bains également.
- **raison** = ils n'ont pas le droit de rester dans les gradins en tenue de ville [règlement piscine].
- ils resteront en salle de permanence - les parents seront prévenus par un surveillant.
- les élèves doivent avoir un « **sac de piscine** » = avec 1 maillot de bain + 1 bonnet (obligatoire) + 1 serviette + gel douche + 1 goûter + 1 jeton de caddie.
- ne pas acheter de bonnet = prêt possible.

## DÉPLACEMENT

- déplacement **à pied du collège à la piscine** = aller et retour → **environ 30'** pour aller - idem pour revenir.
  - mangent une partie du goûter en allant - le reste au retour.
  - **les parents peuvent venir chercher leur enfant à la piscine à 16h30.**
  - [ne pas se tromper parce que certains parents viennent à 17h à la piscine - ce qui correspond à l'heure d'arrivée au collège].
  - ne pas faire de mot = **l'enfant est libéré uniquement si le professeur voit les parents.**
  - faire un mot uniquement si la personne qui vient récupérer l'enfant n'est pas le père - mère ou tuteur [besoin d'un mot si c'est frère - sœur - nounou - voisine...].
  - aucun enfant ne reste seul à la piscine pour attendre ses parents.
  - l'enfant ne sera pas libéré sur le trajet du retour (même avec 1 mot des parents) pour prendre le RER ou un bus.
- Il est libéré à l'arrivée au collège aux alentours de 17h** → attention = il peut y avoir du retard !

## LE TEST DU Savoir Nager en sécurité

**TEST** = s'accroupir et chute AR du bord du bassin + nager 2m et passer sous les 2 cordes ou 2 barres (1,50m d'écart) en apnée + nager sur le ventre 15m + surplace vertical 10'' + faire un demi-tour + 15m en nage dorsale + surplace horizontal 10'' (faire l'étoile de mer) + repasser sous les 2 cordes + s'agripper au bord du bassin sans mettre les pieds au sol.

- 1 seul essai.

- **pénalités** = mettre le pied par terre - s'agripper au bord [sauf pour conclure le test] - ne pas respecter une épreuve du test.

- 2 pénalités = test NON RÉUSSI.

- à l'issue du test → on indique aux élèves s'ils ont réussi ou pas - on les informe aussi quand ils sont non nageurs.

- 3 cas :

**1- RÉUSSI** = donne l'obtention du diplôme

**2- NON RÉUSSI**

**3- NON NAGEUR**

## INFORMATION POUR LES NON NAGEURS

- Si l'enfant est détecté « NON NAGEUR » = **il a la possibilité de s'inscrire à l'AS NATATION GRATUITEMENT** en fonction des places disponibles.

- C'est le **MERCREDI** après-midi toute l'année à la piscine de Saint Germain-en-Laye.

- Inscription le mercredi 13/09 au gymnase à 13h30.

- après le 13/09, s'inscrire (s'il reste des places) auprès de son professeur d'EPS ou de M. Martinez.

- **2 créneaux possibles** =

▪ créneau 1 = 13h15 à 14h

▪ créneau 2 = 14h à 14h45